

DELIBERATIONS DU 16 AVRIL 2024

DE-16042024-01	Budget Chaufferie bois - Décision modificative n°1	Unanimité
DE-16042024-02	Achat de véhicules électriques et GPL - DETR 2024	Unanimité
DE-16042024-03	Extension du restaurant scolaire municipal - DETR 2024	Unanimité
DE-16042024-04	Détermination du coût d'un élève 2023 - Participation dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC	Unanimité
DE-16042024-05	Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal	Unanimité
DE-16042024-06	Marché de maîtrise d'œuvre pour le regroupement des écoles du Chemin des Amours et de l'Idonnière	Unanimité
DE-16042024-07	Subventions aux associations 2024	25 voix Pour 4 voix Contre Unanimité
DE-16042024-08	Modification du tableau des effectifs - Ouverture de poste pour le remplacement d'un agent au pôle Ressources et Moyens Généraux	Unanimité
DE-16042024-09	Modification du tableau des effectifs - Ouverture de poste pour le remplacement d'un agent au service Bâtiments	Unanimité
DE-16042024-10	Modification du tableau des effectifs - Remplacement d'un agent au service Police Municipale	Unanimité
DE-16042024-11	Modification du tableau des effectifs - Avancement de grade et nomination suite à concours	Unanimité
DE-16042024-12	Rapport d'activité 2023 du CCAS	Prend acte
DE-16042024-13	EDEN Promotion - Convention de transfert des équipements communs	Unanimité
DE-16042024-14	DUOT Promotion - Convention de transfert des équipements communs	Unanimité
DE-16042024-15	Constitution d'une servitude de réseau	Unanimité
DE-16042024-16	Avis sur la demande présentée par la SAS LE ROY LOGISTIQUE, en vue d'obtenir, au titre des installations classées pour la Protection de l'Environnement, l'enregistrement d'un entrepôt, rue Florence Arthaud, sur la commune de DOMPIERRE-SUR-YON	Unanimité

DE-16042024-01

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 27 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 2 conseillers

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Blandine DANIEAU (exc.)

Objet : Budget Chaufferie bois - Décision modificative n°1

Considérant les budgets primitifs 2024 approuvés par délibérations le 20 février 2024,

Madame le Maire présente au conseil municipal la décision modificative n°1 du budget Chaufferie bois.

Madame le Maire informe que l'ajustement proposé au budget Chaufferie bois concerne :

- l'augmentation des crédits pour les amortissements (64 €).

Elle propose donc que le budget Chaufferie bois soit modifié comme suit :

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Article	Budget	DM n°1	TOTAL ligne budgétaire
042 – Opérations d'ordre	6811	41 700 €	64 €	41 764 €
TOTAL			64 €	

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Article	Budget	DM n°1	TOTAL ligne budgétaire
75 – Dotations, subventions, participation	7588	0	64 €	64 €
TOTAL			64€	

Recettes d'investissement				
Chapitre	Article	Budget	DM n°1	TOTAL ligne budgétaire
040 – Opérations d'ordre	28138	41 700€	64 €	41 764 €
16 – Emprunts	1641	32 378 €	- 64 €	32 314 €
TOTAL			0 €	

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

• la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

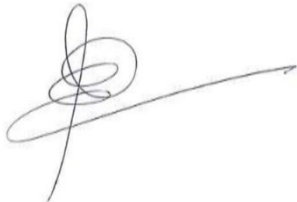
Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 avril 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le budget Chaufferie bois comme présenté ci-dessus,
- valide la décision modificative n°1 du budget Chaufferie bois.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Aurélie MORINEAU



Le Maire,
Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....

DE-16042024-02

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaients présents : 27 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 2 conseillers

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Blandine DANIEAU (exc.)

Objet : Achat de véhicules électriques et GPL - DETR 2024

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2020, portant délégation au Maire d'une partie de ses attributions ;

Considérant les budgets primitifs 2024 approuvés par délibérations le 20 février 2024,

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet d'acquisition de véhicules électriques et GPL inscrits au budget 2024.

Ces acquisitions peuvent bénéficier de la subvention DETR 2024 « Achat de véhicules électriques, à hydrogène ou hybrides, neufs ou d'occasion ».

Madame le Maire présente donc le plan de financement prévu :

Dépenses HT		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Dacia spring FY 690 HY	12 289,37 €	Subvention Préfecture	25 436,00 €	30,00 %
Dacia spring FY 196 NL	12 289,37 €	Autofinancement	59 349,93 €	70.00 %
Dacia sandero	13 662,19 €			
Partner électrique	46 545,00 €			
Total dépenses	84 785,93 €	Total Recettes	84 785,93 €	100,00 %

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 avril 2024,

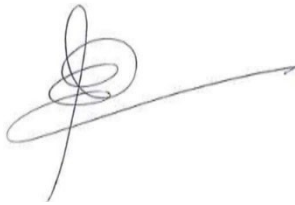
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'achat des véhicules comme présenté ci-dessus et validé lors du vote du budget 2024,
- valide le plan de financement présenté,
- autorise le Maire à solliciter une subvention pour ces acquisitions,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Aurélie MORINEAU



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....

DE-16042024-03

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 27 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 2 conseillers

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Blandine DANIEAU (exc.)

Objet : Extension du restaurant scolaire municipal - DETR 2024

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2020, portant délégation au Maire d'une partie de ses attributions ;

Considérant les budgets primitifs 2024 approuvés par délibérations le 20 février 2024,

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension du restaurant scolaire rendu nécessaire par le regroupement des écoles du Chemin des Amours et de l'Idonnière.

Cette extension peut bénéficier de la subvention DETR 2024 « Éducation, Enfance et Culture pour l'extension du restaurant scolaire de l'Idonnière ».

Madame le Maire présente donc le plan de financement prévu :

Dépenses HT		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Travaux	713 000,00 €	Subvention Préfecture	495 365,00 €	60,00 %
Photovoltaïque	54 000,00 €	Autofinancement	330 243,60 €	40,00 %
Maitrise d'œuvre (8,22%)	58 608,60 €			
Total dépenses	825 608,60 €	Total Recettes	825 608,60 €	100,00 %

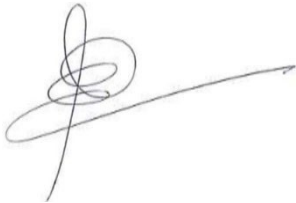
Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 avril 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme l'extension du restaurant scolaire tel qu'il a validé lors du vote du budget,
- valide le plan de financement présenté,
- autorise le Maire à solliciter une subvention pour ce projet,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Aurélie MORINEAU



Le Maire,
Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....

DE-16042024-04

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 28 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absent / excusé : 1 conseiller

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Objet : Détermination du coût d'un élève 2023 – Participation dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'article R442-5 du Code de l'Education et l'article 7 du décret n°60-389 du 22 avril 1960 modifié prévoient que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Elle précise que le montant de la contribution communale s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques correspondantes inscrites dans les comptes de la collectivité.

Après calcul, Madame le Maire fait part au conseil municipal que le coût d'un élève de l'école publique est de 993.87 € par an pour l'année 2023 (voir annexe jointe).

Madame le Maire précise enfin que le contrat d'association liant la commune et l'école privée prévoit que la collectivité participe aux frais de fonctionnement pour les élèves inscrits au 1^{er} janvier de chaque année, soit 397 élèves genôts au 1^{er} janvier 2024, dans la limite du coût élève de l'enseignement public. Cette somme sera versée en plusieurs acomptes au cours de l'année et la régularisation interviendra en juin de l'année en cours.

Ce préambule étant exposé, Madame le Maire propose au conseil municipal :

- de déterminer le coût d'un élève de l'école publique pour 2023 à hauteur de 993.87 €,
- de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée à hauteur de 993.87 € par élève genôt inscrit et par an, soit un montant de 394 566.39 €.

Vu l'avis favorable de la commission Scolaire – Périscolaire – Petite-Enfance – Enfance – Jeunesse – Famille – Parentalité, le 13 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 avril 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

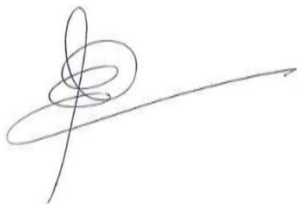
- de déterminer le coût d'un élève de l'école publique à hauteur de 993.87 € par an,
- de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée à hauteur de 993.87 € par élève genôt inscrit et par an.

Les crédits nécessaires au versement de la participation à l'école privée seront inscrits au budget, chapitre 65.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Aurélie MORINEAU



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....

DE-16042024-05

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 27 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 2 conseillers

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Blandine DANIEAU (exc.)

Objet : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que celui-ci lui a octroyé des délégations au vu des dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) qui permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Madame le Maire précise que les seuils des marchés publics ayant évolué, elle propose de modifier la délégation donnée en juin 2020.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans la limite du montant figurant au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite d'un montant de 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et de 5 538 000 € HT pour les marchés de travaux après avis d'une commission technique consultative ; cette délégation s'applique pour les marchés pluriannuels dont le montant maximum ne dépasse pas les montants mentionnés ci-dessus. Cela impliquera l'inscription obligatoire sur le ou les budget(s) suivant(s) ;

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

• la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre ;
- 17° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 18° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 19° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 2 000 000 € ;
- 20° D'exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans la limite du montant figurant au budget, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;
- 21° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans la limite du montant figurant au budget ;

22° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

23° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

24° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

25° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de convention avec les organismes auxquels la commune est adhérente, notamment le SyDEV, Vendée Numérique, l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée, Vendée Eau, e-collectivité, CNFPT, Centre de Gestion de la Vendée ;

26° De procéder, pour les projets d'investissement inscrits au budget, dès lors que cela est obligatoire, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

27° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

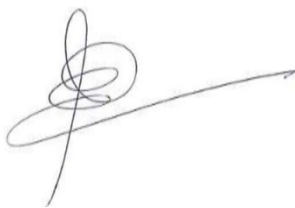
28° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement ;

Il est précisé que Madame le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints ou conseillers délégués, de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, toutes ou parties des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Aurélie MORINEAU



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le.....

DE-16042024-06

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 28 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 2 conseillers

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Blandine DANIEAU (exc.)

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour le regroupement des écoles du Chemin des Amours et de l'Idonnière – Avenant

Vu la délibération DE-04072023-04 décidant d'attribuer le marché pour la maîtrise d'œuvre relative au regroupement des écoles du Chemin des Amours et de l'Idonnière à Architecture FARDIN,

- Tranche ferme : 87 360 € HT - 104 832 € TTC,
- Tranche optionnelle : 5.10%, soit 142 800 € HT pour un estimatif de travaux de 2 800 000 € HT.

Vu la délibération DE-30012024-03 validant l'avenant de 16 029 € HT,

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'opportunité pour la collectivité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les extensions réalisées dans le cadre du regroupement des deux écoles.

Dans un souci de coordination des travaux, ce projet a été confié à la maîtrise d'œuvre. Un avenant de 14 177.28 € HT est donc nécessaire pour prendre en compte cette mission.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 avril 2024,

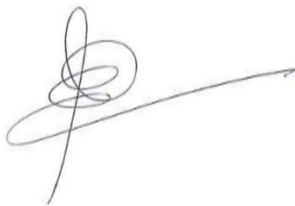
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant de 14 177.28 € HT,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,
- charge le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Aurélie MORINEAU



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-16042024-07

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 28 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absent / excusé : 1 conseiller

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Objet : Subventions aux associations 2024

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal les propositions de subventions qui seront allouées par la commune aux différentes associations locales en rappelant la volonté de la municipalité de soutenir le tissu associatif local.

Elle évoque, par ailleurs, la nécessité d'un effort collectif et partagé afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement, actuellement très impactées, par la hausse du coût de l'énergie et l'inflation.

Elle détaille ensuite les critères d'attribution des subventions :

- la situation financière des associations, en particulier leur niveau de trésorerie,
- la priorité donnée aux associations accueillant des enfants et des jeunes,
- le nombre d'adhérents, et en particulier le nombre d'adhérents qui résident dans la commune,
- les actions de formation des enfants et des jeunes,
- le niveau de jeux des équipes,
- la contribution à l'animation de la vie locale,
- la mise en œuvre de missions citoyennes : santé, handicap, déchets, environnement, civisme...,
- la valorisation de la ville du Poiré-sur-vie,
- la participation aux réunions et actions collectives organisées par la ville,
- la collaboration avec les services municipaux,
- la production de tous les renseignements et documents réglementaires listés dans la demande de subvention.

Conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, Madame le Maire rappelle également que les associations qui bénéficient d'un montant de subvention (montant versé et avantages en nature) supérieur à 23 000 €, doivent signer une convention de partenariat établissant les modalités d'utilisation de la participation communale.

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

Elle porte à la connaissance du conseil municipal la reconduction ou la mise en place de conventionnements avec certaines associations pour :

- la réalisation d'actions,
- le maintien de leur niveau d'excellence sportive,
- l'organisation de manifestations sur le territoire communal.

Vu l'avis favorable de la commission Scolaire, Périscolaire, Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse, Famille, Parentalité, le 13 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Action sociale, le 28 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Vie locale, le 3 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Développement durable, Prévention, Citoyenneté, le 4 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Quartiers du Beignon-Basset, Ribotière, Moulin des Oranges, le 10 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 avril 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Economie, Emploi, Tourisme, le 15 avril 2024,

À l'issue de cette présentation,

Considérant les propositions suivantes (montants maximum) :

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

SPORTS

Association	Subv. 2024
ACPV - Amicale Cycliste	640,00 €
Basket Vie et Boulogne*	7 500,00 €
Dojo Yon et Vie Karaté	300,00 €
Jogging club*	2 500,00 €
Judo club	900,00 €
Le Poiré Roller*	13 500,00 €
Le Poiré-sur-Vie Bellevigny Vendée Handball*	6 000,00 €
Le Poiré-sur-Vie Vendée Triathlon*	2 300,00 €
Raid Aventure Pays de Vie	700,00 €
Sports et Loisirs Séniors	100,00 €
Tennis de table TTAL*	1 900,00 €
Tennis club	1 000,00 €
Twirling J.A*	1 200,00 €
Vendée Poiré-sur-Vie Football*	22 000,00 €
Yoga Soleil et Vie	100,00 €

*nécessite une convention

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

CULTURE

Associations	Subv. 2024
Art et Fil	100,00 €
Atelier Magenta	950,00 €
Chantevie	100,00 €
Chants Sons	100,00 €
Coup de théâtre*	1 620,00 €
Do Alomin	100,00 €
Echanges Poiré International (EPI)	2 000,00 €
Fanfare JA	320,00 €
L'Atelier de Pénélope	100,00 €
Mouvance	2 700,00 €

*nécessite une convention

Pour rappel : Une subvention a été allouée à Acoustic par délibération du conseil municipal du 30 janvier 2024 pour un montant de 19 000 €.

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

ACTION SOCIALE

Associations	Subv. 2024
ADAMAD (Aide à Dom aux Personnes)(1)	233,00 €
ADMR (1)	4 714,00 €
APM ALZHEIMER (les Agapanthes)(1)	2 652,00 €
Amicale des Résidents EHPAD	1 500,00 €
Amicale interco. des donneurs de sang	100,00 €
Entraid'Addict	100,00 €
F.N.A.T.H.	100,00 €

(1) Estimation sur la base de 0,50 € / Genêt / heure

*nécessite une convention

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

ENFANCE/FAMILLE/SCOLAIRE/JEUNESSE

Association	Subv. 2024
A.P.E.L. École Sacré Cœur (classes découvertes) (2)	2 664,00 €
Assistantes maternelles "Bébé Chou"	450,00 €
Asso. Gestion École Chemin des Amours (classes découvertes) (2)	480,00 €
Familles rurales / Camp de jeunes (2)	3 120,00 €
Maison Familiale Rurale*	500,00 €
RASED Bellevigny (4)	510,00 €
Solidavie*	315 000,00 €

(2) Estimation sur la base de 6 € / nuitée / élève

(3) Estimation sur la base de 1,16 € / repas / élève résidant sur la commune pour l'année scolaire 2023-2024

(4) Estimation sur la base de 1,20 € / élève

*nécessite une convention

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

ASSOCIATIONS DIVERSES

Associations	Subv. 2024
Cap Genôt*	800,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 600,00 €
JSP - Jeunes Sapeurs Pompiers	600,00 €
Familles Rurales*	3 000,00 €
Amicale des pêcheurs "le Dard"	350,00 €
Cicadelle	600,00 €
Amicale du Beignon Basset*	6 300,00 €

*nécessite une convention

Considérant la proposition suivante pour laquelle Madame Aurélie MORINEAU, en tant que membre de l'association ci-dessus, ne participe pas au vote :

Basket Vie et Boulogne*	7 500,00 €
-------------------------	------------

Considérant la proposition suivante pour laquelle Madame Marie CHARRIER-ENNAERT et Monsieur Fabrice PRAUD, en tant que membres de l'association ci-dessus, ne participent pas au vote :

Jogging club*	2 500,00 €
---------------	------------

Considérant la proposition suivante pour laquelle Madame Blandine DANIEAU, en tant que membre de l'association ci-dessus, ne participe pas au vote :

Le Poiré-sur-Vie Bellevigny Vendée Handball*	6 000,00 €
---	------------

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

Considérant la proposition suivante pour laquelle Madame Marie CHARRIER-ENNAERT, en tant que membre de l'association ci-dessus, ne participe pas au vote :

Le Poiré-sur-Vie Vendée Triathlon*	2 300,00 €
---------------------------------------	------------

Considérant la proposition suivante pour laquelle Monsieur Luc BARRETEAU, en tant que membre de l'association ci-dessus, ne participe pas au vote :

Raid Aventure Pays de Vie	700,00 €
---------------------------	----------

Considérant la proposition suivante pour laquelle Madame Claudine ROIRAND, en tant que membre de l'association ci-dessus, ne participe pas au vote :

Sports et Loisirs Séniors	100,00 €
---------------------------	----------

Considérant la proposition suivante pour laquelle Monsieur Jean-Sébastien BILLY, Monsieur Jean-Luc RONDEAU et Madame France AUJARD, en tant que membres de l'association ci-dessus, ne participent pas au vote :

Tennis club	1 000,00 €
-------------	------------

Considérant la proposition suivante pour laquelle Madame Blandine DANIEAU et Madame Myriam MARTINEAU, en tant que membres de l'association ci-dessus, ne participent pas au vote :

Vendée Poiré-sur-Vie Football*	22 000,00 €
-----------------------------------	-------------

Considérant la proposition suivante pour laquelle Madame Isabelle LE BOYER, en tant que membre de l'association ci-dessus, ne participe pas au vote :

Atelier Magenta	950,00 €
-----------------	----------

Considérant la proposition suivante pour laquelle Monsieur Jean-Luc RONDEAU, en tant que membre de l'association ci-dessus, ne participe pas au vote :

Chantevie	100,00 €
-----------	----------

Considérant la proposition suivante Madame Blandine DANIEAU, Madame France AUJARD et Madame Myriam MARTINEAU, en tant que membres de l'association ci-dessus, ne participent pas au vote :

Coup de théâtre*	1 620,00 €
------------------	------------

Considérant la proposition suivante pour laquelle Monsieur Jean-Luc RONDEAU, Monsieur Fabrice PRAUD, Madame Marie DELAHAYS et Monsieur Jean-Michel ARCHAMBAUD, en tant que membres de l'association ci-dessus, ne participent pas au vote :

Echanges Poiré International (EPI)	2 000,00 €
---------------------------------------	------------

Considérant la proposition suivante pour laquelle Madame Blandine DANIEAU, en tant que membre de l'association ci-dessus, ne participe pas au vote :

Familles rurales / Camp de jeunes (2)	3 120,00 €
--	------------

Considérant la proposition suivante pour laquelle Madame Chantal RELET, en tant que membre de l'association ci-dessus, ne participe pas au vote :

Maison Familiale Rurale*	500,00 €
--------------------------	----------

Considérant la proposition suivante pour laquelle Monsieur Jean-Luc RONDEAU, Madame Blandine DANIEAU, Madame France AUJARD, Madame Marie DELAHAYS et Madame Christine BONNAUD, en tant que membres de l'association ci-dessus, ne participent pas au vote :

Solidavie*	315 000,00 €
------------	--------------

Considérant la proposition suivante pour laquelle Monsieur Cyril GUINAUDEAU, en tant que membre de l'association ci-dessus, ne participe pas au vote :

Amicale des Sapeurs Pompiers	1 600,00 €
---------------------------------	------------

Considérant la proposition suivante pour laquelle Monsieur Jean-Luc RONDEAU, Madame Blandine DANIEAU, et Madame Marie DELAHAYS, en tant que membres de l'association ci-dessus, ne participent pas au vote :

Familles Rurales*	3 000,00 €
-------------------	------------

Considérant la proposition suivante pour laquelle Monsieur Marc GUIGNARD, en tant que membre de l'association ci-dessus et ayant donné délégation de vote à Madame Marie-Claude GOINEAU ne participe pas au vote,
Considérant que Madame Corinne RENARD, Madame Gwenaëlle DUPAS et Madame Marie-Claude GOINEAU, en tant que membres de l'association ci-dessus, ne participent pas au vote :

Amicale du Beignon Basset*	6 300,00 €
-------------------------------	------------

Le conseil municipal, décide, **à l'unanimité** :

- d'attribuer les montants maximum proposés tels que définis ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette décision, notamment les conventions de partenariat avec les associations.

Considérant la proposition suivante :

OGEC Collège Puy Chabot */ Restauration École Sacré Cœur (3)	61 755,00 €
---	-------------

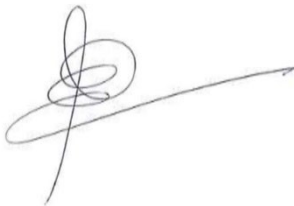
Le conseil municipal, **par 25 voix Pour et 4 voix Contre**, décide :

- d'attribuer le montant maximum proposé tel que défini ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette décision, notamment la convention de partenariat.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Aurélie MORINEAU



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-16042024-08

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 28 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absent / excusé : 1 conseiller

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs – Ouverture de poste pour le remplacement d'un agent au pôle Ressources et Moyens Généraux

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent occupant le poste de chargé de missions et référent SIG au sein du pôle Ressources et Moyens Généraux, technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet, a demandé sa mutation, à compter du 22 juin 2024.

Elle précise que la procédure de recrutement a été lancée pour pourvoir l'emploi.

Dans un souci de bonne organisation des services et d'anticipation de ce départ, Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs pour ouvrir le recrutement,

- à compter du 22 juin 2024, d'un poste sur les grades suivants, à temps complet : adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe, attaché, adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe, ingénieur.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 avril 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

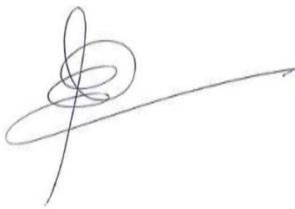
- décide de modifier le tableau des effectifs pour ouvrir le recrutement :

- à compter du 22 juin 2024, d'un poste sur les grades suivants, à temps complet : adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe, attaché, adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe, ingénieur.

- autorise le Maire à nommer le candidat de son choix sur ce poste et à signer tous les documents relatifs à ce recrutement,
- décide de supprimer les postes non attribués relatifs à ce recrutement une fois le candidat choisi,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Aurélie MORINEAU



Le Maire,
Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-16042024-09

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 28 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absent / excusé : 1 conseiller

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs – Ouverture de poste pour le remplacement d'un agent au service Bâtiments

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent occupant le poste d'agent polyvalent bâtiments au sein du service Bâtiments, adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, a demandé une disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Elle rappelle que la réglementation en vigueur dispose que l'emploi est vacant dès le premier jour de la disponibilité discrétionnaire. Ainsi, il convient de procéder au recrutement d'un agent afin de pourvoir l'emploi vacant. Elle précise que la procédure de recrutement a été lancée.

Dans un souci de bonne organisation des services et d'anticipation de ce départ, Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs pour ouvrir le recrutement,

- à compter du 1^{er} juillet 2024, d'un poste sur les grades suivants, à temps complet : adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 avril 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le tableau des effectifs pour ouvrir le recrutement, d'un poste sur le grade suivant :

- à compter du 1^{er} juillet 2024, d'un poste sur les grades suivants, à temps complet : adjoint technique territorial, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal.

- autorise le Maire à nommer le candidat de son choix sur ce poste, et à signer tous les documents relatifs à ce recrutement,

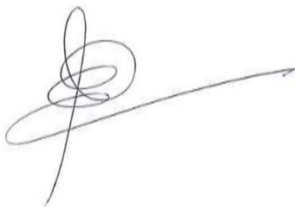
-décide de supprimer les postes non attribués relatifs à ce recrutement une fois le candidat choisi,

-précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Aurélie MORINEAU



Le Maire,
Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-16042024-10

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 28 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absent / excusé : 1 conseiller

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs – Remplacement d'un agent au service Police Municipale

Madame le Maire rappelle la délibération DE-12122023-06 du conseil municipal du 12 décembre 2023 par laquelle une procédure de recrutement avait été ouverte suite à la demande de mutation d'un policier municipal, brigadier-chef principal à temps complet, à compter du 22 février 2024.

Ledit poste avait été validé sur les grades suivants :

- Filière police : gardien-brigadier, brigadier-chef principal, à temps complet.

Après les phases de recrutement, Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte du grade de la personne recrutée, actuellement adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. La procédure de mutation étant particulière, cet agent sera muté au sein de la mairie du Poiré-sur-Vie à compter du 13 mai 2024, sur son grade actuel. Il sera placé en détachement à la même date dans le cadre d'emploi des agents de Police Municipale, sur le grade de gardien-brigadier, afin d'effectuer sa formation initiale d'agent de police.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs, de la façon suivante :

- Filière administrative : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 13 mai 2024.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 avril 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le tableau des effectifs en créant un poste à temps complet, à compter du 13 mai 2024, sur le grade suivant :

Filière administrative : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

- décide de supprimer le poste précédemment créé sur le grade suivant :

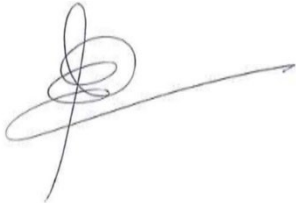
Filière police : brigadier-chef principal à temps complet.

- autorise le Maire à nommer le candidat de son choix sur ce poste et à signer tous les documents relatifs à ce recrutement,
- décide de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet créé ci-dessus une fois la période de détachement terminée et l'agent intégré dans son grade de gardien-brigadier,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Aurélie MORINEAU



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-16042024-11

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 28 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absent / excusé : 1 conseiller

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade et nomination suite à concours

Suite aux entretiens professionnels, Madame le Maire propose à l'avancement de grade treize agents qui remplissent les conditions administratives (échelon et ancienneté dans le grade) et dont la valeur professionnelle le justifie.

Elle ajoute qu'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe a été admis au concours d'agent de maîtrise, et qu'il sollicite sa nomination. Après examen de sa situation, en lien avec la politique de nomination décrite dans les lignes directrices de gestion de la commune validées par le Comité Technique du 14/12/2020, cet agent répond aux conditions de nomination (accord du manager et responsable de pôle, ancienneté, responsabilités, technicité, état d'esprit et comportement de l'agent...).

Madame le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, pour nommer ces agents sur leurs nouveaux grades :

- en créant les postes suivants :

- 1 poste d'attaché territorial principal, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2024,
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2024,
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2024,
- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2024,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2024,
- 1 poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2024,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2024,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 20h35 hebdomadaires (58.80% ETP), à compter du 1^{er} mai 2024,
- 3 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 31h09 hebdomadaires (89% ETP), à compter du 1^{er} mai 2024,

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

- 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 31h09 hebdomadaires (89% ETP), à compter du 1^{er} mai 2024,
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2024,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2024.
- en supprimant les postes suivants :
- 1 poste d'attaché territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2024,
 - 1 poste d'éducateur territorial de jeunes enfants, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2024,
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2024,
 - 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2024,
 - 1 poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2024,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2024,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2024,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 20h35 hebdomadaires (58.80% ETP), à compter du 1^{er} mai 2024,
 - 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 31h09 hebdomadaires (89% ETP), à compter du 1^{er} mai 2024,
 - 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 31h09 hebdomadaires (89% ETP), à compter du 1^{er} mai 2024,
 - 1 poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2024,
 - 1 poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2024.

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Moyens généraux, le 9 avril 2024,

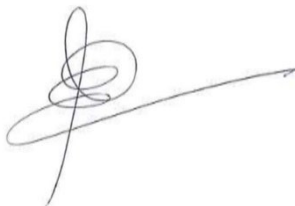
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de modifier le tableau des effectifs selon la proposition du Maire, tel que présenté ci-dessus,
- de charger le Maire de nommer les agents dans leur nouveau grade en fonction des dates précitées, dès lors qu'ils remplissent les conditions,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Aurélië MORINEAU



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-16042024-12

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 28 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absent / excusé : 1 conseiller

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Objet : Rapport d'activité 2023 du Centre Communal d'Action Sociale

Madame le Maire informe le conseil municipal que, lors de son conseil d'administration du 20 mars 2024, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a porté à la connaissance de ses membres son rapport d'activité établi pour l'année 2023.

Madame le Maire donne information au conseil municipal de ce rapport d'activité qui dresse le bilan des actions réalisées :

- les interventions individuelles auprès du public aidé,
- les actions d'intérêt collectif auprès du public aidé,
- la gestion du service de portage de repas au domicile des personnes âgées,
- la gestion de l'EHPAD,
- les animations auprès des personnes âgées et/ou isolées,
- la gestion administrative du CCAS et des missions qui lui sont confiées,
- l'observation, la coordination et les relations avec les partenaires,
- La participation à des projets liés à la prévention.

Le conseil municipal, après s'en être fait présenter :

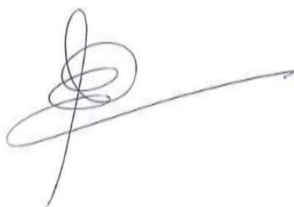
- prend acte du rapport d'activité 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le

La secrétaire de séance

Aurélie MORINEAU



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-16042024-13

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 28 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG – Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absent / excusé : 1 conseiller

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Objet : EDEN PROMOTION – Convention de transfert des équipements communs

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a, par délibération n°DE-12112019-09 du 12 novembre 2019, approuvé la signature d'une convention de transfert des équipements communs du lotissement « Le Val d'Elise », porté par EDEN PROMOTION.

Madame le Maire précise que la convention prévoyait le transfert des équipements suivants :

- Une voie de desserte V1 comprenant 3 places de stationnement publique,
- Un espace vert comprenant un muret en pierre,
- Les différents réseaux :
 - o Eau potable,
 - o Eaux pluviales et eaux usées,
 - o Électricité et éclairage public,
 - o Téléphone.

Madame le Maire indique qu'il manquait certains éléments dans la convention de transfert, et propose la signature d'une nouvelle convention avec l'ajout des équipements suivants :

- Un cheminement piéton descendant vers le Sud entre les lots 5 et 6, avec escaliers et murets,
- Deux espaces verts à l'Ouest du lot 9.

Comme pour la convention initiale, il est prévu que les ouvrages et leurs emprises soient remis gratuitement à la commune à l'issue de la réception des travaux, dès lors que celle-ci n'aura donné lieu à aucune réserve de la part de la commune ou que les réserves auront été levées.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement – Infrastructures – Espace rural – Cadre de Vie, le 8 avril 2024,

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

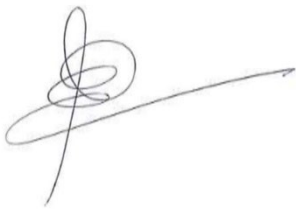
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention de transfert des équipements communs du lotissement « Le Val d'Elise » à la commune, avec EDEN PROMOTION.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Aurélie MORINEAU



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-16042024-14

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 28 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absent / excusé : 1 conseiller

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Objet : DUOT PROMOTION - Convention de transfert des équipements communs

Dans la continuité du lotissement le Val d'Elise, Madame le Maire présente la demande de la société DUOT PROMOTION, représentée par Monsieur Jérôme DURET, domiciliée 10 rue Augustin Fresnel à Montaigu-Vendée, de conclure une convention de transfert des équipements communs réalisés dans le cadre de la construction de 2 immeubles de logements collectifs.

Elle rappelle les principales caractéristiques du projet de logements collectifs :

- Les constructions se situent en centre-ville du Poiré sur Vie, le long de la vallée verte du Ruth,
- La desserte de l'opération s'effectue à partir de la rue du Petit Bois,
- Les constructions sont constituées de 2 immeubles sur une emprise de 4 617 m².

Madame le Maire présente au conseil municipal le principe de la convention de transfert des équipements communs qui concerne :

- Un cheminement piéton au nord,
- Une placette de retournement au sud,
- Les différents réseaux :
 - o Eau potable,
 - o Eaux pluviales et eaux usées,
 - o Électricité et éclairage public,
 - o Téléphone.

Elle précise que les parkings, ainsi que certains espaces verts, restent propriété de DUOT PROMOTION.

La convention prévoit que les ouvrages et leurs emprises seront remis gratuitement à la commune à l'issue de la réception des travaux, dès lors que celle-ci n'aura donné lieu à aucune réserve de la part de la commune ou que les réserves auront été levées.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement – Infrastructures – Espace rural – Cadre de Vie, le 8 avril 2024,

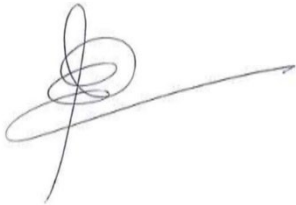
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention de transfert des équipements communs de l'opération de construction de deux immeubles de logements collectifs à la commune, avec DUOT PROMOTION.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Aurélie MORINEAU



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-16042024-15

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 28 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absent / excusé : 1 conseiller

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Objet : Constitution d'une servitude de réseaux

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, par les délibérations n°DE-27092022-19 du 27 septembre 2022 et DE-21032023-21 du 21 mars 2023, la commune a vendu un ensemble immobilier à la société ARTIMMOBILIER, connue sous la dénomination commerciale LES INDEBAT.

Madame le Maire indique qu'après la cession, il a été découvert que le bâtiment de la Poste appartenant à la commune, sur la parcelle cadastrée section AE numéro 622, est raccordé sur le chemin des Amours, via la parcelle cadastrée section AE numéro 623 appartenant désormais à la société ARTIMMOBILIER.

Afin de protéger ces réseaux (AEP, EU-EP, et téléphonie), il convient de mettre en place une servitude de réseaux dans l'attente de les dévoyer sur la rue de la Brachetière.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement – Infrastructures – Espace rural – Cadre de Vie, le 8 avril 2024,

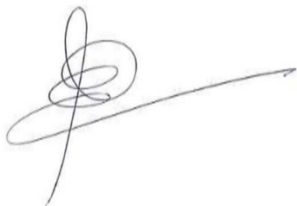
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la constitution d'une servitude de réseaux par acte notarié,
- indique que les frais d'acte seront à la charge de la mairie.

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Aurélie MORINEAU



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-16042024-16

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 16 avril 2024, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 28 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Cyril GUINAUDEAU - Isabelle LEBOYER - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Marie DELAHAYS - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Christine BONNAUD - Chantal RELET

Absent / excusé : 1 conseiller

Marc GUIGNARD donne pouvoir à Marie-Claude GOINEAU

Objet : Avis sur la demande présentée par la SAS LE ROY LOGISTIQUE, en vue d'obtenir, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, l'enregistrement d'un entrepôt, rue Florence Arthaud sur la commune de DOMPIERRE SUR YON

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande présentée par la SAS LE ROY LOGISTIQUE, en vue d'obtenir, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, l'enregistrement d'un entrepôt, rue Florence Arthaud, sur la commune de Dompierre-sur-Yon.

Madame le Maire indique que ce projet relève des rubriques n°1510-2-b de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, au titre du régime de l'enregistrement, et qu'il y a lieu en conséquence de procéder à une consultation du public.

Cette consultation est organisée du lundi 15 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024 inclus, sur la commune de Dompierre-sur-Yon.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2024-DCPATE-92 du 13 mars 2024, le conseil municipal du Poiré-sur-Vie est appelé à donner son avis sur la demande, dans le cadre de la consultation du public telle que présentée dans la note annexée.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement – Infrastructures – Espace rural – Cadre de Vie, le 8 avril 2024,

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

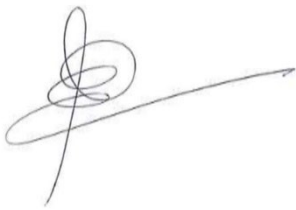
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la demande présentée par la SAS LE ROY LOGISTIQUE, en vue d'obtenir l'enregistrement d'un entrepôt, rue Florence Arthaud, sur la commune de Dompierre-sur-Yon.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Aurélie MORINEAU



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le